



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-03-2026 /

Dossier complet le : 24-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015404/KK P

1 Intitulé du projet

CHAMPLAY

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CCE PARC SOLAIRE

Raison sociale

CCE PARC SOLAIRE

N° SIRET

84969563000038

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DUPEYRON

Prénom(s)

Huques

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une structure agrivoltaïque en plein champ. Les éléments implantés sur le site sont : a- Les systèmes agrivoltaïques orientables de hauteur maximale 3,65m installés sur des poteaux métalliques de hauteur 2,65m. b- Un local technique combinant poste de livraison et poste de transformation de dimensions 7,5m x 2,6m x 2,6m (L x l x h) Le projet porte sur les parcelles 000 WA 0005, 000 WA 0006. Les parcelles 000 WA 0019 et 000 WA 0020 seront également dans l'emprise clôturée mais sans aucune construction/aménagement nouveau (il existe déjà un espace plat et sans végétation dans ces parcelles pouvant servir de passage pour le SDIS).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a 2 visées : - La protection des cultures agricoles ; les panneaux vont apporter de l'ombre sur les parcelles ce qui va réduire l'évapotranspiration au niveau des cultures et ainsi de sécuriser les rendements en période de sécheresse, ainsi que limiter les périodes de gel - La production de 4GWh/an d'énergie solaire renouvelable, soit la consommation d'environ 920 foyers (1980 habitants).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier sera supervise par un conducteur de travaux et un charge d'affaires afin de verifier son bon deroulement, tant pour le respect du planning que du cahier des charges. La securite du chantier sera suivie par le charge d'affaires et le coordonnateur SPS. Une etude de sol et des etudes d'executions permettront de dimensionner les fondations ainsi que les structures en acier. Cette structure en acier galvanise supportera les modules photovoltaïques qui constitueront l'outil principal de regulation microclimatique au-dessus de cultures. Un local technique, combinant postes de livraison et de transformation sera installe et raccorde au reseau national. Des trachees seront creusees puis rebouchees pour le cheminement des cables en peripherie de la zone cultivee.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'installation photovoltaïque ne genere pas d'emissions atmospheriques, de rejets liquides ou de nuisances sonores significatives. Les equipements ne necessitent qu'une maintenance ponctuelle, sans impact notable sur l'environnement. Le risque incendie est maitrise conformément a la reglementation en vigueur, notamment par la mise en place de dispositifs de coupure electrique et le respect des prescriptions du SDIS. En phase d'exploitation, le projet agrivoltaïque permet la production d'electricite renouvelable tout en maintenant une activite agricole sur la parcelle. Les structures photovoltaïques de type trackers sont implantees de maniere a preserver la fonctionnalite agronomique des sols et la circulation des engins agricoles. L'activite agricole est maintenue sur l'ensemble de l'emprise du projet. L'installation ne genere pas de rejets liquides ni d'emissions atmospheriques. Les nuisances sonores sont limitees aux equipements electriques (onduleurs), sans impact significatif sur le voisinage. Le projet n'entraine pas d'impermeabilisation des sols, les structures etant fondees de maniere ponctuelle (type pieux battus ou vissees). Les ecoulements naturels des eaux pluviales sont conserves. Le risque incendie est maitrise conformément a la reglementation en vigueur, notamment par la mise en place de dispositifs de coupure electrique et le respect des prescriptions du SDIS. En phase de demantelement, l'ensemble des installations (modules, structures, cablages, poste electrique) sera retire. Les pieux seront extraits ou arases conformément aux prescriptions reglementaires. Les materiaux seront orientes vers des filieres de recyclage agreees. Les modules photovoltaïques seront pris en charge par un organisme

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration Prealable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance électrique Emprise au sol des constructions Surface cloturée Hauteur maximale par rapport au terrain naturel Nombre de modules photovoltaïques Surface projetée des panneaux pour une rotation à 0° Nombre de tables de 48 modules Nombre de tables de 24 modules	(2,8, MWc) (19,5, m²) (8,7, ha) (3,65, m) (4272, unités) (11540, m²) (82, unités) (14, unités)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les parcelles sont classées An (agricole) et sont soumises au PLUi du Jovinien. Celui-ci est favorable aux installations agrivoltaïques sous réserve d'étude hydraulique, laquelle a été

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Parcelles en dehors de toute couverture ZNIEFF. ZNIEFF II la plus proche a 150 m : VALLEE DE L'YONNE ENTRE CHAMPLAY ET CEZY ZNIEFF I la plus proche a 1650m : MARAIS DES NOUES D'ABANDON MARAIS DES NOUES D'ABANDON
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La zone projet ainsi que la moitié nord de la commune de Champlay est couverte par le PPRI lie au débordement de l'Yonne. Afin de répondre aux exigences de ce document, les panneaux seront surélevés au-dessus de la cote de
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Zone Natura2000 la plus proche a 10km, il s'agit de "Landes et tourbiere du bois de la Biche"
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les fondations en pieux battus ou visses ne creeent que tres peu d'excédent. Seul l'enterrement de la citerne en creera ponctuellement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le pre-diagnostic écologique réalisé conclut à des enjeux écologiques faibles sur la zone concernée par le projet agrivoltaïque, du fait de son caractère cultivé.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'activité agricole est préservée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone projet ainsi que la moitié nord de la commune de Champlay est couverte par le PPRI lié au débordement de l'Yonne. Afin de répondre aux exigences de ce document, les panneaux seront surélevés au-dessus de la cote de référence en tout point, ainsi que le local technique qui sera mis à la cote de référence. La citerne sera enterrée sans exhaussement, le parc sera doté d'un
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Lors de la phase chantier, le trafic sera lie a l'approvisionnement du materiel. En phase exploitation, le trafic sera identique a celui genere par l'activite agricole.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Seules des nuisances sonores liees a la phase chantier sont envisagees (trafic, dechargement et montage du materiel). En phase exploitation, le bruit sera identique a celui genere par l'activite agricole. La technologie de
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet agrivoltaïque n'engendrera aucune covisibilité ou visibilité depuis des éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites classés ou inscrits, classement UNESCO). Le projet est bordé par une voie SNCF à son sud, avec un talus. À l'est du projet se trouve un boisement camouflant le parc depuis l'est. Au nord se trouve des terres agricoles/friche et l'Yonne. Il est prévu d'ajouter une haie est prévue à l'ouest du projet. Les
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'activité agricole est maintenue sur la zone de projet. L'usage du sol également.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un diagnostic environnemental de la surface projet a été réalisé par le BE Sciences Environnement. Il indique : Pour l'avifaune : Au total, 35 espèces ont été recensées sur l'aire d'étude et à proximité immédiate. Les milieux ouverts de la ZIP semblent peu utilisés par l'avifaune. Seuls certains rapaces (Faucon crécerelle, Milan noir) semblent chasser régulièrement sur la parcelle. À proximité, les bosquets et vergers peuvent être utilisés par des espèces patrimoniales comme le Chardonneret élégant et la Tourterelle des bois. Le Vanneau huppe, nicheur rare dans le département et adepte des prairies humides pâturées a été observé à proximité du site mais l'utilisation actuelle de la ZIP (cultures) et la présence de cultures autour de la parcelle semble lui être défavorable. Enjeu pressenti : Faible Pour l'entomofaune : La ZIP

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans l'objectif d'améliorer les fonctionnalités écologiques de la parcelle concernée par l'implantation du parc photovoltaïque, des mesures d'accompagnement ont été ajoutées au projet : Mesure A3.b : Aide à la recolonisation végétale Création d'un linéaire de haie et d'habitats favorables aux espèces des milieux bocagers : Enjeux visés : Habitats, faune des milieux bocagers, paysage Dans le cadre du projet, 113 mètres linéaires de haies seront plantés le long de la clôture, en bordure de la piste nord-ouest du projet. Les objectifs environnementaux de ces plantations seront surtout d'améliorer les capacités d'accueil faunistique par création d'habitats favorables aux espèces utilisant les haies et les formations arbustives dans leur cycle de vie. Mesure A6.1b : Mise en place d'un suivi écologique simplifié - Suivi écologique en phase d'exploitation Enjeux visés : Habitats, faune et flore Types de suivis : - Contrôle du maintien de la biodiversité sur le site - Contrôle de la fonctionnalité des haies champêtres et des bandes enherbées - Contrôle de l'absence d'espèces exotiques invasives

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse du contexte du projet et des résultats du pré-diagnostic écologique, nous estimons que les caractéristiques de ce projet agrivoltaïque ne sont pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet n'a, à notre sens, aucun impact majeur sur l'environnement proche ou lointain de par la nature des terrains, leur exploitation et leur emplacement géographique et s'intègre complètement dans l'environnement local. Le projet permet le maintien de l'activité agricole et de la fonctionnalité écologique du site du fait de la hauteur des panneaux et de la faible occupation du sol des pieux.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

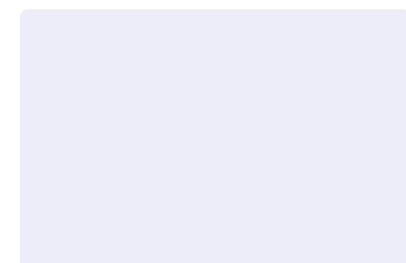
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)